



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 71382

Texte de la question

M. Yannick Favennecc attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport remis à son prédécesseur par le groupe de travail relatif à la réforme du droit des sûretés présidé par M. Grimaldi. Cette réforme risquerait de remettre en cause le privilège spécial immobilier des copropriétés, acquis en 1994 et aurait des conséquences pour les syndicats de copropriété. Dans le contexte actuel de l'évolution de l'immobilier, il est, en effet, très important pour les copropriétés que l'hypothèque spéciale créée bénéficie d'un rang préférentiel par rapport aux autres et conserve un rang supérieur à celui du privilège du prêteur de deniers. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement au regard des propositions formulées dans le rapport Grimaldi.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennecc](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71382

Rubrique : Saisies et sûretés

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7307